KPMG S.A.
Le Mirabeau
4, quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
F-13002 Marseille

Abiodis Guyane S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Décision de l'associé unique du 29 octobre 2025, résolution n° 3
Abiodis Guyane S.A.S.
Piste de saut Maripa - Lieu-dit Forêt Est Piste Maripa - 97313 Saint Georges de l'Oyapock

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Le Mirabeau
4, quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
F-13002 Marseille

Abiodis Guyane S.A.S.

Piste de saut Maripa - Lieu-dit Forêt Est Piste Maripa - 97313 Saint Georges de l'Oyapock

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Décision de l'associé unique du 29 octobre 2025, résolution n° 3

A l'Associé unique de la société Abiodis Guyane S.A.S.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Président vous propose de réaliser cette réduction de capital sous la condition préalable de votre approbation de la résolution n°1 relative à l'augmentation de capital de €. 23.550.000.

Après réalisation de cette opération, le capital de votre société s'élèvera à €. 30.041.120.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de €. 30.041.120 à €. 6.491.120.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être émis à la disposition de l'Associé unique dans les délais prescrits par l'article L.225-104 du Code de commerce, le rapport du Président nous ayant été communiqué tardivement.

Marseille, le 29 octobre 2025

KPMG S.A.



Fabien Seksik
Associé

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre